

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00327

Numéro SIREN : 395 133 978

Nom ou dénomination : A T 2 T - ACIER TRANSFORME TARGE TOURNIER

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2018 sous le numéro de dépôt B2018/008682

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/008682**
n°de gestion : **1994B00327**
n°SIREN : **395 133 978 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 03/08/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A T 2 T - ACIER TRANSFORME TARGE TOURNIER - Société par actions simplifiée
" Les Rouardes 42320 la Grand-croix -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



660066

GREFFE TRIBUNAL de COMMERCE
ST-ETIENNE

008682 AT 2T 03 AOU. 2018

94 Bilan B 327

Comptes annuels

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL -

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)	47 259		47 259	47 259
Autres immobilisations incorporelles	255 821	255 821		1 465
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	91 469		91 469	91 469
Constructions	694 052	675 124	18 928	33 992
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 861 228	1 791 883	69 345	129 624
Autres immobilisations corporelles	265 407	209 741	55 666	73 652
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	3 187		3 187	3 187
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 587		1 587	1 587
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 220 010	2 932 568	287 442	382 236
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	4 199 553	67 059	4 132 494	2 964 287
En-cours de production (biens et services)	44 724		44 724	15 823
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	8 387 038	466 972	7 920 065	7 266 063
Autres créances	784 901	115	784 785	917 616
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	223 764		223 764	284 366
Charges constatées d'avance (3)	7 678		7 678	6 742
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 647 657	534 147	13 113 510	11 454 896
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	16 867 667	3 466 715	13 400 952	11 837 132

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 109 760	1 109 760
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 654 064	4 654 064
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	51 000	51 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-3 219 495	-4 630 004
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	103 903	1 410 509
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	502 526	144 610
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 201 758	2 739 939
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	11 343	129 994
Provisions pour charges	67 802	73 203
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	79 145	203 197
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 872 783	3 012 200
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 423 450	4 989 195
Dettes fiscales et sociales	694 185	795 849
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	129 632	96 752
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	10 120 049	8 893 995
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	13 400 952	11 837 132

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

10 120 049

8 893 995

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	33 458 815	101 546	33 560 361	28 714 113
Production vendue (services)	27 891		27 891	29 949
Chiffre d'affaires net			33 588 251	28 744 062
Production stockée			28 901	-21 472
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			246 212	2 630 984
Autres produits			20 019	28
Total produits d'exploitation (I)			33 883 384	31 353 602
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			29 483 164	20 197 524
Variations de stock			-1 203 851	3 772 189
Autres achats et charges externes (a)			2 820 864	3 018 710
Impôts, taxes et versements assimilés			238 481	280 570
Salaires et traitements			1 253 695	2 262 396
Charges sociales			472 185	588 123
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			94 794	106 268
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			168 319	189 636
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			11 343	140 087
Autres charges			39 758	2 663
Total charges d'exploitation (II)			33 378 751	30 558 165
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			504 632	795 437
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			46 732	100 655
Différences négatives de change				837
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			46 732	101 492
RESULTAT FINANCIER (V-IV)			-46 732	-101 492
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			457 901	693 945

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3 918	13 775
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	98 839	2 971 513
Total produits exceptionnels (VII)	102 757	2 985 288
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		2 263 261
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	456 754	5 463
Total charges exceptionnelles (VIII)	456 754	2 268 724
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-353 998	716 564
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	33 986 140	34 338 890
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	33 882 237	32 928 381
BENEFICE OU PERTE	103 903	1 410 509
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	40 999	93 713

AT2T – ACIER TRANSFORME TARGE TOURNIER

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.109.760 €

Siège social : Les Rouardes

LA GRAND CROIX

395 133 978 RCS SAINT-ETIENNE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 MAI 2018

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

PROCES VERBAL DES DECISIONS

Le 28 mai 2018 à 9h, la société KDI SAS, Société par Actions Simplifiées au capital social de 25.441.516,80 € dont le siège social est situé 173-179 Boulevard Félix Faure – 93300 AUBERVILLIERS, identifiée sous le numéro 352 645 501 RCS BOBIGNY, représentée par son Président et associé unique, la société Kloeckner Metals France, Société par Actions Simplifiée au capital social de 159.249.992,85 € dont le siège social est situé 173-179 Boulevard Félix Faure – 93300 AUBERVILLIERS, identifiée sous le numéro 542 086 350 RCS BOBIGNY, elle-même représentée par Madame Audrey CARSUZAA, Directeur Général, dûment habilitée aux présentes,

agissant en qualité d'associé unique et de Président de la SAS AT2T, reconnaît que :

- 1) Monsieur Kaha AVALIANI, en sa qualité de Représentant de la personne morale Présidente, a établi les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et son rapport de gestion sur l'exercice 2017 ;
- 2) Le Commissaire aux Comptes, KPMG SA, a établi son rapport sur les comptes annuels ;
- 3) Ces comptes et ces rapports ont été régulièrement communiqués ainsi que le texte du projet des présentes décisions ;
- 4) L'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social;
- 5) Lui ont été également communiqués les documents suivants :
 - un exemplaire des statuts de la Société,
 - la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au Commissaire aux Comptes, avec avis de réception,

puis statue, ès qualités, sur les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, KDI SAS, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du rapport de gestion du Président sur l'exercice 2017, approuve, tels qu'ils ont été présentés, ces comptes se soldant par un bénéfice de 103 903,00 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion du Président.

L'associé unique donne en conséquence à Monsieur Kaha AVALIANI, ès qualités, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 s'élevant à un bénéfice de 103 903,00 € comme suit :

Affectation aux autres postes de réserves :	0,00 €
Affectation à la réserve légale :	0,00 €
Versement de dividendes :	0,00 €
Affectation au report à nouveau :	103 903,00 €

Après cette affectation, le « Report à Nouveau » déficitaire est porté de – 3 219 494,64 € à – 3 115 591,64 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	NOMBRE D'ACTIONS	DIVIDENDE
2016	65 280	0 € par action
2015	65 280	0 € par action
2014	65 280	0 € par action

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte que le montant des charges non déductibles des résultats imposables s'élève pour 2017 à 8 670 €, et l'impôt correspondant à 2 427,60 €.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

QUATRIEME DECISION - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'est intervenue, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

AK

TROISIEME DECISION - CONSTITUTION DE CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES

L'associé unique confirme que le Président ne pourra, sans y être autorisé par une décision de l'associé unique, en application des statuts, délivrer des cautions, avals et garanties au nom de la Société au-delà de 458 000 €, cette limitation n'étant pas applicable à l'égard des administrations fiscales et douanières.

Cette autorisation est délivrée en tant que de besoin jusqu'à la décision de l'associé unique statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice 2018.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

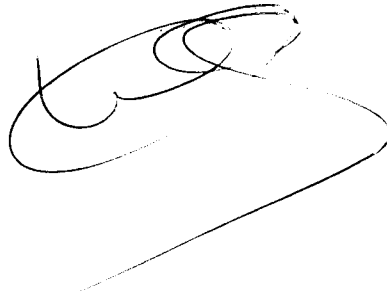
CINQUIEME DECISION - POUVOIRS EN VUE D'EFFECTUER LES FORMALITES LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE PUBLICITE

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires de publicité.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

AT2T S.A.S.

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2017
AT2T S.A.S.
Les Rouardes - 42320 La Grand Croix
Ce rapport contient 27 pages
Référence : AS-182-47



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

AT2T S.A.S.

Siège social : Les Rouardes - 42320 La Grand Croix

Capital social : € 1 109 760

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AT2T S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables / Règles générales » de l'annexe qui expose la situation de la société au regard de la continuité de l'exploitation et les modalités de l'intention de soutien financier de votre société et exprimée par le Groupe Klöckner & Co.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Continuité de l'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe « Règles et méthodes comptables - Règles générales » donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de la continuité de l'exploitation.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents qui vous ont été adressés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents qui vous ont été adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 23 mai 2018
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Alexandra Saastamoinen
Associée

- COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL -

Règles et méthodes comptables



Désignation de la société : A T 2 T

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 13 400 952 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 103 903 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/02/2018 par le président de la SAS.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par les règlements 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le principe de continuité de l'exploitation retenu dans l'élaboration de ces comptes est notamment sous-tendu par un soutien de Groupe Klöckner.

En effet, le 21 Décembre 2017, la Société Klöckner & CO, maison mère ultime de Klöckner Metalls France SA a confirmé par courrier son intention de soutenir financièrement si nécessaire Klöckner Metalls France SA et ses filiales directes et indirectes (dont AT2T SAS) de façon à ce qu'elles puissent assurer le règlement de leur passifs exigibles pendant une durée de 15 mois à compter de la date de cette lettre et ensuite dans un avenir prévisible.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément à la RECO n°2013-02 de l'ANC relative au traitement dans les comptes individuels des provisions pour l'indemnité de départ à la retraite, la société a choisi de reconnaître en résultat les écarts actuariels et d'appliquer la méthode dite "2" la recommandation. Le choix de cette méthode permet de conserver une parabilité des comptes par rapport à l'exercice précédent pour lequel la même méthode d'évaluation avait été retenue.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déductions des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 2 à 20 ans
- * Installations techniques : 2 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

La société comptabilise une provision pour dépréciation des marchandises dès lors que la valeur de la réalisation nette est inférieure à la valeur brute de stock. Ainsi deux types de provisions sont calculés :

-Une provision pour obsolescence : la dépréciation des produits obsolètes ou endommagés identifiés dans les entrepôts est déterminée par référence au prix probable de réalisation.

-Une provision pour marge négative : la dépréciation est calculée à partir des prix de vente futurs estimés sur la base des informations existantes à la date de clôture.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Provisions

-Pensions et retraites :

Les engagements en matière de départ en retraite (indemnités de fin de carrière et retraite complémentaire) sont comptabilisés sous forme de provision. Ils sont calculés annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les changements d'hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations sont traités comme des gains et pertes actuariels, ils sont enregistrés en résultat de l'exercice de leur constatation.

Cette méthode est maintenue pour l'exercice 2017, conformément à la méthode dite "2" de la RECO n°2013-02 de l'ANC relative à l'évaluation et à la comptabilisation des engagements de retraite.

Les principales hypothèses actuarielles propres aux engagements de Retraite :

Taux d'inflation : 1.75%

Taux d'actualisation : 1.60%

Progression future des salariées : 1.75%

Table de Mortalité : INSEE 2010-12

Age de départ à la retraite : 62 ans pour les non cadres / 64 ans pour les cadres

Conditions de départ : Départ volontaire

Taux de charges sociales : 40.79%

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

NEANT

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	47 259			47 259
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	255 821			255 821
Immobilisations incorporelles	303 080			303 080
- Terrains	91 469			91 469
- Constructions sur sol propre	403 990			403 990
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	290 062			290 062
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 861 228			1 861 228
- Installations générales, agencements aménagements divers	150 363			150 363
- Matériel de transport	27 800			27 800
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 244			87 244
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 912 156			2 912 156
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	3 187			3 187
- Prêts et autres immobilisations financières	1 587			1 587
Immobilisations financières	4 774			4 774
ACTIF IMMOBILISE	3 220 010			3 220 010

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Adrien TARGE 1994	47 259			47 259
Total	47 259			47 259

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	254 356	1 465		255 821
Immobilisations incorporelles	254 356	1 465		255 821
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	393 285	10 705		403 990
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	266 775	4 359		271 134
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 731 604	60 279		1 791 883
- Installations générales, agencements aménagements divers	81 288	15 555		96 843
- Matériel de transport	27 800			27 800
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	82 667	2 430		85 097
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 583 419	93 328		2 676 747
ACTIF IMMOBILISE	2 837 775	94 793		2 932 568

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 9 181 203 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 587		1 587
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	8 387 038	8 387 038	
Autres	784 901	784 901	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 678	7 678	
Total	9 181 203	9 179 616	1 587

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	322 911
Etat - produits à recevoir	9 298
Total	332 209

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 67 K€ Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Marge négative	
Obsolescence	67 059

TOTAL**67 059**

Les créances dépréciées à hauteur de 467 K€ se rapportent à des clients pour lesquels une procédure est engagée ou qui présentent une forte antériorité.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 109 760,00 euros décomposé en 65 280 titres d'une valeur nominale de 17,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'Assemblée Générale du 14/06/2017.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-4 630 004
Résultat de l'exercice précédent	1 410 509
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-3 219 495
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-3 219 495
Total des affectations	-3 219 495

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2017	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2017
Capital	1 109 760				1 109 760
Primes d'émission	4 654 064				4 654 064
Réserve légale	51 000				51 000
Report à Nouveau	-4 630 004	1 410 509			-3 219 495
Résultat de l'exercice	1 410 509	-1 410 509	103 903		103 903
<i>Dividendes</i>					
Provisions réglementées	144 610		456 754	98 839	502 526
Total Capitaux Propres	2 739 939		560 657	98 839	3 201 758

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix	144 610	456 754	98 839	502 526
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	144 610	456 754	98 839	502 526

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation		
Financières		
Exceptionnelles	456 754	98 839

Echéances de la provision PHP :

2018 :	587 €
2020 :	28 199 €
2021 :	11 522 €
2022 :	5 463 €
2023 :	456 754 €

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	129 994	11 342	129 994		11 343
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	73 203		5 401		67 802
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	203 197	11 342	135 395		79 145

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	11 342	135 395
Financières		
Exceptionnelles		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 10 120 049 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 872 783	2 872 783		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 423 450	6 423 450		
Dettes fiscales et sociales	694 185	694 185		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	129 632	129 632		
Produits constatés d'avance				
Total	10 120 049	10 120 049		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 2 872 783

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	307 105
Associés intérêts courus à payer	7 720
Dettes provis. pr congés à payer	80 176
Personnel - autres charges à payer	9 391
Charges sociales s/congés à payer	33 674
Charges sociales - charges à payer	31 244
Prov charges sociales/prime à payer	41 744
Etat - autres charges à payer	33 037
Clients - RRR à accorder	72 000
Total	616 090

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2017
France	33 486 705
Export	101 546
TOTAL	33 588 251

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

L'information du montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisée est comprise dans les comptes consolidés publiés par la société consolidante et, à ce titre, n'est pas reprise dans la présente annexe.

Résultat financier

	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	46 732	100 655
Différences négatives de change		837
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	46 732	101 492
Résultat financier	-46 732	-101 492

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Provisions réglementées sur stocks	456 754	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 918
Provisions réglementées sur stocks		98 839
TOTAL	456 754	102 757

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 28 %, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 113 360 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	502 526
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	502 526
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	97 668
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	97 668
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Montant de la dette future d'impôt	113 360
(A - B - C - D) * 28 %	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 31/12/2006, la société A T 2 T est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA KLOECKNER METALS FRANCE.

La société est intégrée fiscalement dans le cadre du régime de groupe constitué en application des articles 223A et suivants du CGI. Dans le cadre de cette intégration, les relations entre la société et la société tête de groupe Kloeckner Metals France SA sont réglées par une convention signée le 1 Janvier 2000, qui a été renouvelée par tacite reconduction.

Le principe général retenu dans cette convention peut être résumé comme suit :

- . Les sociétés intégrées seront toujours, dans la mesure du possible, replacées dans une situation patrimoniale identique à celle qui aurait été la leur si le régime d'intégration n'avait pas existé.
- . Toutes les charges complémentaires résultant de l'application du régime seront à la charge de la société tête de groupe, celle-ci bénéficiant, en contrepartie, des économies que le régime pourra générer.

Notes sur le compte de résultat

CICE :

La société a enregistré sur l'exercice 2017 un montant de 57 083 € au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

Conformément à la note d'information de l'ANC du 28/02/2013, ce crédit d'impôt a été porté au crédit des comptes de charges sociales.

La créance de CICE peut être utilisée pour le paiement de l'impôt dû au titre des trois années suivant celle au titre de laquelle elle est constatée. Si, à l'issue de cette période, la créance de CICE n'est pas utilisée (totalement ou en partie), elle est remboursée.

La créance de CICE n'a pas été imputée sur l'impôt société 2016 dû en 2017 en raison de la situation déficitaire du groupe d'intégration.

AT2T a obtenu en 2017 le remboursement de sa créance de CICE au titre de l'exercice 2013. Ce remboursement a été affecté à la reconstitution du fonds de roulement de la société.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

Effectif

Effectif moyen du personnel : 34 personnes dont 2 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	6	
Agents de maîtrise et techniciens	4	
Employés	3	
Ouvriers	21	
Total	34	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Conformément à l'article R-123-198-1 du Code de Commerce , cette information n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle .

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : KLOCKNER & CO SE

Forme : SE

Au capital de : 249 375 000 euros

Adresse du siège social :
AM SILBERPALAIS 1 47057 DUISBURG
ALLEMAGNE

Les comptes consolidés du groupe sont disponibles en langue Française sur :

<http://www.kloeckner.com/en/investors.html>

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

NEANT

Engagements reçus

NEANT